

Sénat de Belgique

Session ordinaire 1999-2000



2-33

Séances plénières
Jeudi 16 mars 2000

Séance du matin

Annales

Belgische Senaat

Gewone Zitting 1999-2000

Handelingen

Plenaire vergaderingen
Donderdag 16 maart 2000

Ochtendvergadering

2-33

Les **Annales** contiennent le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité du service des Comptes rendus. Pour les interventions longues, la traduction est un résumé.

Le **Compte rendu analytique** est un résumé des débats publié sous la responsabilité du service des Comptes rendus. Les parties traduites apparaissent en italique.

L'**Annexe aux Annales et au Compte rendu analytique** publie les résultats nominatifs des votes, les communications ainsi que l'ordre du jour des prochaines séances.

La pagination mentionne le numéro de la législature depuis la réforme du Sénat en 1995, le numéro de la séance et enfin la pagination proprement dite.

Pour toute commande des Annales, du Compte rendu analytique et des Questions et Réponses du Sénat et de la Chambre des représentants: Service des Publications de la Chambre des représentants, Place de la Nation 2 à 1008 Bruxelles, tél. 02/549.81.95 ou 549.81.58.

Toutes ces publications sont disponibles gratuitement sur les sites Internet du Sénat et de la Chambre:
www.senate.be www.lachambre.be

Abréviations - Afkortingen

AGALEV	Anders Gaan Leven
CVP	Christelijke Volkspartij
ECOLO	Écologistes
PRL-FDF-MCC	Parti Réformateur Libéral – Front Démocratique des Francophones - Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	Parti Socialiste
PSC	Parti Social Chrétien
SP	Socialistische Partij
VL. BLOK	Vlaams Blok
VLD	Vlaamse Liberalen en Democraten
VU-ID	Volksunie-ID21

De **Handelingen** bevatten de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de dienst Verslaggeving. Van lange uiteenzettingen is de vertaling een samenvatting.

Het **Beknopt Verslag** is een samenvatting van de debatten en verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de dienst Verslaggeving. De vertaalde gedeelten zijn gecursiveerd.

De **Bijlage bij de Handelingen en het Beknopt Verslag** bevat de naamlijsten van de stemmingen, de mededelingen en de agenda van de volgende vergaderingen.

De nummering bestaat uit het volgnummer van de legislatuur sinds de hervorming van de Senaat in 1995, het volgnummer van de vergadering en de paginering.

Voor bestellingen van Handelingen, Beknopt Verslag en Vragen en Antwoorden van Kamer en Senaat: Dienst Publicaties Kamer van volksvertegenwoordigers, Natieplein 2 te 1008 Brussel, tel. 02/549.81.95 of 549.81.58.

Al deze publicaties zijn gratis beschikbaar op de websites van Senaat en Kamer:
www.senate.be www.dekamer.be

Sommaire

Sommaire.....	3
Demande d'explications de M. Michel Barbeaux au ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration sur «les propositions de modernisation des administrations publiques» (n° 2-98)	4
Ordre des travaux.....	20
Projet de loi portant assentiment à la Charte européenne de l'autonomie locale, fait à Strasbourg le 15 octobre 1985 (Doc. 2-214).....	20
Discussion générale	20
Discussion des articles	20
Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Fédération de Russie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et sur le Protocole, signés à Moscou le 16 juin 1995 (Doc. 2-219).....	21
Discussion générale	21
Discussion des articles	21
Proposition de loi modifiant l'article 2, § 1er, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques (de Mme Anne-Marie Lizin et consorts, Doc. 2-324).....	21
Proposition de loi complétant l'article 6, §3, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques (de Mme Sabine de Bethune et consorts, Doc. 2-218).....	21
Discussion générale	21
Proposition de loi étendant le taux de T.V.A. applicable à l'horticulture ornementale à la fourniture de plantes et de fleurs pour l'aménagement de jardins (de M. Ludwig Caluwé, Doc. 2-67).....	24
Discussion générale	24
Projet de loi modifiant les articles 1409, 1409bis, 1410 et 1411 du Code judiciaire, en vue d'adapter la quotité non cessible ou non saisissable de la rémunération (Doc. 2-358) (Deuxième examen)	25
Discussion générale	25
Excusés	25

Inhoudsopgave

Inhoudsopgave	3
Vraag om uitleg van de heer Michel Barbeaux aan de minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen over «de voorstellen voor de modernisering van de openbare besturen» (nr. 2-98)	4
Regeling van de werkzaamheden	20
Wetsontwerp houdende instemming met het Europees Handvest inzake lokale autonomie, gedaan te Straatsburg op 15 oktober 1985 (Stuk 2-214)	20
Algemene bespreking	20
Artikelsgewijze bespreking	20
Wetsontwerp houdende instemming met de Overeenkomst tussen de Regering van het Koninkrijk België en de Regering van de Russische Federatie tot het vermijden van dubbele belasting en tot het voorkomen van het ontgaan van belasting inzake belastingen naar het inkomen en naar het vermogen, en met het Protocol, ondertekend te Moskou op 16 juni 1995 (Stuk 2-219).....	21
Algemene bespreking	21
Artikelsgewijze bespreking	21
Wetsvoorstel tot wijziging van artikel 2, § 1, van de wet van 19 juli 1991 betreffende de bevolkingsregisters en de identiteitskaarten en tot wijziging van de wet van 8 augustus 1983 tot regeling van een Rijksregister van de natuurlijke personen (van mevrouw Anne-Marie Lizin c.s., Stuk 2-324).....	21
Wetsvoorstel tot aanvulling van artikel 6, §3, van de wet van 19 juli 1991 betreffende de bevolkingsregisters en de identiteitskaarten en tot wijziging van de wet van 8 augustus 1983 tot regeling van een Rijksregister van de natuurlijke personen (van mevrouw Sabine de Bethune c.s., Stuk 2-218).....	21
Algemene bespreking	21
Wetsvoorstel tot uitbreiding van het BTW-tarief geldende voor de sierteelt tot de levering van planten en bloemen bij tuinaanleg (van de heer Ludwig Caluwé, Stuk 2-67).....	24
Algemene bespreking	24
Wetsontwerp tot wijziging van de artikelen 1409, 1409bis, 1410 en 1411 van het Gerechtelijk Wetboek, met het oog op de aanpassing van het bedrag van het loon dat niet vatbaar is voor overdracht of beslag (Stuk 2-358) (Tweede behandeling).....	25
Algemene bespreking	25
Berichten van verhindering	25

Présidence de Mme Sabine de Bethune, première vice-présidente

(La séance est ouverte à 10 h 05.)

Demande d'explications de M. Michel Barbeaux au ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration sur «les propositions de modernisation des administrations publiques» (n° 2-98)

M. Michel Barbeaux (PSC). – Comme les gouvernements précédents, le gouvernement actuel a entrepris à juste titre de vouloir moderniser l'administration. Il a confié à deux groupes de travail appelés «structure de l'organisation» et «gestion du personnel», le soin de préparer une réforme. Ces groupes de travail ont déposé un rapport – confidentiel mais disponible sur Internet – le 16 février dernier. Nous avons reçu ce rapport officiellement par le biais de la présidence de la commission de l'Intérieur.

Tout le monde, et les fonctionnaires les premiers, reconnaît la nécessité de continuer à moderniser l'administration. Le Collège des secrétaires généraux lui-même avait déposé un mémorandum lors de la formation du nouveau gouvernement, visant notamment à une plus grande responsabilisation des administrations, et en particulier de leurs fonctionnaires dirigeants. Le gouvernement précédent avait notamment instauré le système des mandats pour ces derniers et avait créé une agence pour la simplification administrative. La charte de l'utilisateur donnait lieu par exemple à l'élaboration de baromètres de qualité.

Aujourd'hui, on a l'impression que le gouvernement balaie les réformes antérieures élaborées pourtant par les précédents ministres socialistes de la Fonction publique, aujourd'hui toujours membres du gouvernement fédéral, réformes auxquelles de nombreux agents s'étaient attelés. On a l'impression que l'on jette le bébé avec l'eau du bain, sans évaluation des réformes en cours et du fonctionnement de l'administration.

Mes questions portent à la fois sur la méthodologie et sur le contenu des réformes envisagées. Effectivement, le gouvernement a déjà pris une série de décisions sur la base des propositions du ministre de la Fonction publique, mais je sais qu'il n'a pas encore pris de décision formelle sur le rapport déposé par le groupe de travail, sur lequel s'appuie mon intervention.

Mes premières questions portent sur la méthodologie.

Premièrement, une véritable réforme doit s'inscrire dans la durée ; elle doit porter au-delà de la législature, ainsi que le suggère, en ces termes, le rapport précité dans son conseil n° 5 : «Trop souvent, les grandes réformes au sein des administrations s'écroulent comme un château de cartes en cas de changement de gouvernement.»

Le dernier exemple en date est que le gouvernement a d'abord décidé de suspendre les arrêtés pris par le gouvernement précédent concernant les mandats.

Je poursuis la lecture du rapport : «Pour éviter cela, une large

Voorzitter: mevrouw Sabine de Bethune, eerste ondervoorzitter

(De vergadering wordt geopend om 10.05 uur.)

Vraag om uitleg van de heer Michel Barbeaux aan de minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen over «de voorstellen voor de modernisering van de openbare besturen» (nr. 2-98)

De heer Michel Barbeaux (PSC). – Net zoals de vorige regeringen zet de huidige regering de modernisering van de administratie voort. Ze werd toevertrouwd aan twee werkgroepen, structuur van de organisatie en personeelsbeheer. De noodzaak om de administratie te moderniseren wordt algemeen erkend en wordt gesteund door het college van secretarissen-generaal. De bedoeling is de administraties en hun leidinggevende ambtenaren meer verantwoordelijkheid te geven. De vorige regering had een mandaatsysteem voor die ambtenaren ingevoerd en had een dienst opgericht om de administratieve procedures te vereenvoudigen. Het handvest van de gebruiker geeft de mogelijkheid om kwaliteitsgraadmeters op te stellen.

Vandaag bestaat echter de indruk dat de regering de vorige hervormingen wil wegvagen. Methodologisch gezien moet een echte hervorming op lange termijn gebeuren en dus de duur van de lopende zittingsperiode overschrijden. Hoe zal de regering alle democratische politieke krachten in dat proces betrekken?

Een hervorming kan pas slagen als de voornaamste betrokkenen hun medewerking verlenen. Wat denkt de regering over het memorandum dat tijdens de regeringsvorming door het college werd voorgelegd?

Wil de minister van Ambtenarenzaken zijn hervorming op autoritaire manier doordrukken? Wat zijn de vooruitzichten voor de personeelsleden van niveau 2, 3 en 4?

Een volksraadpleging werd in het vooruitzicht gesteld. Zal ze er komen en, zo ja, met welk doel?

Is de federale regering van plan de andere regeringen daarbij te betrekken? Is het wel raadzaam tegelijk de ministeries, de besturen en het statuut van de ambtenaren te herstructureren? Zal dit geen reusachtige chaos teweegbrengen? Welke meerwaarde verwacht men van zo'n omwenteling? Zal men gebruik maken van de resultaten van de doorlichting van de openbare diensten?

Er werd geopteerd voor een Angelsaksisch model dat geïnspireerd is op de werking van een privé-onderneming. Hoe zal men de administratieve gezagsfuncties verzoenen met het in de voorgestelde hervorming alomtegenwoordige streefdoel van klantvriendelijkheid? De Staat verleent niet alleen diensten, maar dwingt ook de naleving van wetten en reglementen af. Past de minister op federaal niveau geen administratieve filosofie toe die veeleer betrekking heeft op de besturen van gewesten en gemeenschappen?

Naast de indienstneming van talrijke contractuelen voor directietaken, wordt ook de wervingsprocedure door het VWS

implication au sein des partis politiques constitue un élément essentiel.»

Comment le gouvernement envisage-t-il donc d'impliquer toutes les forces politiques démocratiques à ce processus de réforme, en particulier celles de l'opposition démocratique, afin d'éviter une rupture lors des changements de coalition ?

Deuxièmement, une réforme ne réussira que si elle emporte l'adhésion des principales personnes concernées. Il s'agit du conseil n° 2 du rapport du groupe de travail : «Assurez-vous du soutien effectif des personnalités politiques et des responsables administratifs (...) La collaboration active des chefs des principaux départements hiérarchiques et services publics fédéraux constitue une condition essentielle.»

Comment le gouvernement voit-il le rôle du Collège des secrétaires généraux dans le processus, et de celui des divers responsables administratifs, au-delà d'une simple information transmise quelques heures avant une conférence de presse ? Que pense le gouvernement du mémorandum déposé par le Collège des secrétaires généraux lors de la formation du gouvernement ? Je rappelle que ce mémorandum comprenait une série de mesures qui allaient dans le sens d'une plus grande responsabilisation, d'une modernisation et d'une dynamisation de l'administration.

De nombreux fonctionnaires se demandent aujourd'hui si le ministre de la Fonction publique est partisan d'une méthode autoritaire pour imposer sa réforme.

Par ailleurs, la réforme proposée concerne essentiellement les niveaux 1 et 2+ de l'administration. Quelles sont les perspectives pour les agents des niveaux 2, 3 et 4 ? Comment les motiver et les impliquer dans la réforme ?

Troisièmement, une consultation populaire a été annoncée dans la déclaration gouvernementale. Aura-t-elle lieu ?

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – J'ai déjà répondu sept fois à cette question et je n'y répondrai pas une huitième fois.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Si cette consultation a lieu, quel sera son objectif ? Je pense que toute la population sera d'accord pour demander une modernisation de l'administration.

La population ne fait pas de distinction entre une administration, qu'elle soit fédérale, régionale ou communautaire. C'est là une question d'organisation et le problème des hommes politiques. J'aimerais savoir si le gouvernement fédéral compte impliquer les autres gouvernements dans cette consultation, sous la forme que vous avez décrite.

Quatrièmement, pour bien implémenter les réformes, est-il judicieux de restructurer à la fois et en même temps l'organigramme des ministères, leur organisation interne et le statut des agents ? Cela ne risque-t-il pas de conduire à une grande cacophonie ? Ne serait-il pas plus opportun de s'atteler d'abord à la modernisation au sein des ministères ?

On peut rejoindre certaines idées émises dans le rapport : on peut effectivement développer un contrôle de gestion, une meilleure gestion des ressources humaines au sein des ministères, mais sans procéder en même temps à une refonte

vervangen door een selectie, door de administratieve departementen, van kandidaten die geslaagd zijn voor een eerste examengedeelte, georganiseerd door SELOR. Worden in dat geval de maatregelen voor de depolitisering van de promoties behouden of niet?

De contractuelen zullen worden betaald volgens de prijs die geldt op de arbeidsmarkt. Krijgen vastbenoemden die dezelfde taak uitvoeren dezelfde wedde via een stijging van de begroting? Is de kostprijs van die operatie geraamd?

Welke rol zullen de ministers en de horizontale overheidsdiensten hebben in het beheer van het menselijk potentieel, van de begroting en van de nieuwe informatie- en communicatietechnologieën binnen de diverse verticale ministeries? Zullen de zogenaamde horizontale ministers het beheer van de verticale niet controleren?

Is het toeval dat de ministeries die worden geleid door een secretaris-generaal van PSC-strekking zouden kunnen verdwijnen? Welke criteria liggen aan de basis van de herstructurering van die ministeries na de hervormingen die na de regionalisering en communautarisering zijn aangevat?

Hoe zal deze hervorming de naleving op de taalwetten en de gelijkheid terzake in de administraties met elkaar verzoenen? De nieuwe procedure voorziet immers in de werving van twee- of drietalige ambtenaren.

De modernisering van de administratie moet worden voortgezet en het verslag bevat interessante ideeën die in de richting gaan van meer dynamiek en verantwoordelijkheid. De methodologie is evenwel belangrijk. Wij moeten, bijvoorbeeld, een algemeen beraad houden met alle betrokken partijen, aan de hervorming een nieuwe richting geven en overgangsmatregelen nemen. Anders dreigt deze hervorming de federale overheidsdiensten te ondergraven en de Staat uiteindelijk te verzwakken.

complète de l'organigramme. La question essentielle dans ce cas est de savoir quelle est la plus-value attendue d'un tel chambardement annoncé ? Comptez-vous utiliser les résultats de la radioscopie de la Fonction publique réalisée voici quelques années ?

J'en viens au contenu du rapport. Le modèle retenu est le modèle anglo-saxon. Il est calqué sur le fonctionnement des entreprises privées et contient de nombreux enseignements positifs.

À cet égard, il s'agit de savoir, premièrement, jusqu'où il faut aller. En particulier, comment peut-on concilier d'une part les fonctions d'autorité, principalement présentes dans l'Administration fédérale – je pense aux Finances, à la Justice, à la Police, aux Relations extérieures, à la Défense nationale –, et d'autre part la notion de « client », omniprésente dans la réforme proposée ? Si le citoyen a des droits, il a aussi des devoirs. Ce qui est en cause, c'est la conception que l'on a de l'État. Celui-ci offre des services – et dans ce cas, il doit considérer davantage les personnes qu'il reçoit comme des clients – et il devrait être plus ouvert et accueillant, plus sensible à une certaine concurrence avec des services privés.

L'État est aussi un organe régulateur, ce qui implique le respect de lois et de règlements. C'est ce qu'on appelle les fonctions d'autorité. Certains se posent la question de savoir si vous ne transposez pas au niveau fédéral une philosophie administrative qui concerne surtout les administrations régionales et communautaires. Or, ayant été député wallon et communautaire, j'ai pu constater que ces dernières sont davantage des guichets puisqu'elles offrent des services directs à la population. L'administration fédérale, quant à elle, a davantage un rôle d'autorité.

Deuxièmement, que deviennent les procédures de modernisation qui étaient en cours : charte de l'utilisateur et baromètre de qualité, mandat pour les fonctions dirigeantes et lettres de mission, brevets de direction, etc. L'arrêté pris par le gouvernement précédent a été suspendu en ce qui concerne les mandats.

Troisièmement, de nombreux contractuels pourront être engagés, en particulier pour des fonctions de direction. En outre, la procédure de recrutement du SPR est remplacée par une sélection faite par les départements eux-mêmes parmi les candidats ayant réussi une première épreuve organisée par le SELOR.

Cette technique est déjà utilisée par certains départements qui sélectionnent des candidats ayant réussi les épreuves organisées par le SPR et dont le profil correspond aux emplois à pourvoir. Le concours avec classement étant, à certains moments au sein des départements, remplacé par des examens sans classement, cette procédure évitera-t-elle la politisation des recrutements ?

C'est précisément pour éviter cette politisation que le gouvernement précédent avait pris des mesures pour objectiver davantage les promotions. En effet, lorsque le comité de direction émettait un avis unanime sur une promotion, le ministre le suivait. Cette mesure sera-t-elle maintenue ?

Quatrièmement, le rapport annonce que les contractuels

seraient payés au prix du marché. Les agents statutaires occupant la même fonction bénéficieront-ils du même traitement ? Le gouvernement envisage-t-il une augmentation de l'enveloppe budgétaire à cet effet et de quel montant ? Une estimation du coût de l'opération a-t-elle déjà été réalisée ?

Cinquièmement, quel sera le rôle des ministres et services publics horizontaux dans la gestion des ressources humaines, du budget et des nouvelles technologies de l'information et des communications au sein des divers ministères verticaux ? Les ministres responsables de ces derniers garderont-ils une autonomie de gestion dans ces domaines, y compris durant la période transitoire ? Les ministres dits horizontaux ne vont-ils pas contrôler la gestion des ministères verticaux ?

Si les premiers se contentent de fixer les règles et de veiller à leur respect, en quoi la situation future sera-t-elle différente de la procédure actuelle de contrôle administratif et budgétaire, sinon que celui-ci se ferait a posteriori et non plus a priori comme aujourd'hui ?

Sixièmement, est-ce un hasard que les ministères, dirigés par un secrétariat général PSC, soient démantelés ?

Quels sont les critères qui guident la restructuration des ministères après les réformes déjà entreprises à la suite de la régionalisation et de la communautarisation des administrations ? Cela a-t-il un sens, par exemple, de scinder le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement après que ses responsables aient consacré toute leur énergie à faire en sorte que la fusion des anciens ministères de la Prévoyance sociale et de la Santé publique et de l'Environnement soit une réussite ?

Pourquoi modifier une nouvelle fois la structuration de ces ministères avec les dysfonctionnements – à tout le moins temporaires – que cela pourrait entraîner ? Quelle sera concrètement la plus-value d'un chambardement imposé de cette manière ?

Septièmement, comment la réforme proposée conciliera-t-elle le respect des lois linguistiques dans les administrations, notamment l'égalité entre néerlandophones et francophones, au premier degré de la hiérarchie en particulier, et les nouvelles procédures de recrutement basées sur un profil de compétences qui comprendra, entre autres, l'exigence de bilinguisme ou de trilinguisme ?

En conclusion, nous pensons que la modernisation de l'administration doit être poursuivie. Nous estimons que le rapport des deux groupes de travail comporte des idées intéressantes, notamment dans le sens d'une dynamisation et d'une responsabilisation des administrations. Toutefois, la méthodologie utilisée est aussi importante que le contenu pour la réussite de la réforme. Sans association des diverses forces politiques, sans implication étroite des principaux acteurs que sont les fonctionnaires et les agents, sans réflexion sur la mission d'autorité de la plupart des ministères fédéraux, sans respect des principes d'égalité d'accès à la fonction publique, d'égalité de traitement et d'équilibre linguistique, sans reciblage des réformes et sans mesures de transition, ces réformes risqueraient – j'emploie le conditionnel – de conduire à une fragilisation des services publics fédéraux et, en fin de compte, à un affaiblissement de l'État.

Mme Magdeleine Willame-Boonen (PSC). – Je propose à l'assemblée d'applaudir M. Barbeaux au terme de son *maiden speech*.

Je voudrais par ailleurs relever l'arrogance du gouvernement. Déjà la semaine dernière, Mme Onkelinx n'avait pas répondu à une de mes questions orales et maintenant, je viens d'entendre le ministre traiter de son banc l'intervenant – certes à voix basse – d'imbécile! Cette attitude est tout à fait incorrecte.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Je trouve qu'il est malvenu de la part de l'intervenant de développer une interpellation relative à un rapport qu'il n'a pas pris la peine de lire avec l'attention requise.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Vous vous méprenez. J'ai étudié ce rapport.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – L'étudiant qui présente un examen à l'université est supposé avoir lu son cours et l'avoir compris. Je considère qu'une interpellation doit être basée sur une connaissance et une compréhension suffisantes du dossier. Le sens des mots utilisés par le rédacteur et la place des termes dans la phrase revêtent une grande importance. Or, j'ai entendu M. Barbeaux évoquer des choses qui ne figurent dans aucun rapport. Je ne peux que désapprouver car j'estime qu'une certaine rigueur intellectuelle s'impose tant aux membres du gouvernement qu'aux parlementaires. M. Barbeaux a affirmé que le SELOR allait organiser un concours sans classement...

M. Michel Barbeaux (PSC). – J'ai dit que le SELOR organisait un concours avec classement mais que le département, parmi dix lauréats proposés...

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Vous n'avez pas parlé de dix lauréats. Vous avez dit «les lauréats de l'examen», ce qui signifie tous les lauréats. Dix lauréats ou cinq cents lauréats, ce n'est pas tout à fait pareil!

M. Michel Barbeaux (PSC). – Vous interprétez mes propos de façon malveillante.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Vous devriez mieux vous exprimer.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Le département pourra choisir parmi les dix lauréats sans tenir compte du classement.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Certes, mais le ministère devra motiver son choix conformément à la législation en vigueur, en se basant sur un document initial adressé au SELOR précisant les compétences recherchées. Le ministère est donc le maître d'œuvre. Vous avez plaidé en faveur d'une autonomie responsable accrue. À mon avis, cette exigence commence par une gestion responsable de son personnel.

M. Michel Barbeaux (PSC). – La question est de savoir comment, dans cette approche, éviter l'écueil de la politisation.

Mevrouw Magdeleine Willame-Boonen (PSC). – *Ik stel voor de heer Barbeaux applaus te geven voor zijn maidenspeech.*

Ik wijs trouwens op de arrogantie van de regering. Vorige week heeft mevrouw Onkelinx niet geantwoord op één van mijn mondelinge vragen. Nu hoor ik de minister vanaf zijn bank, zij het stil, de spreker betitelen als een idioot. Die houding is totaal onaanvaardbaar.

De heer Luc Van den Bossche, minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen. – *Wie kritiek wil leveren op een verslag, moet het eerst aandachtig lezen. De heer Barnaux haalt punten aan die niet in het verslag voorkomen, bijvoorbeeld wanneer hij het heeft over een examen zonder rangschikking.*

De heer Michel Barbeaux (PSC). – *SELOR organiseert een examen, maar het departement kan een keuze maken uit de tien voorgestelde geslaagden.*

De heer Luc Van den Bossche, minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen. – *Nu hebt u het over tien geslaagden en niet over de geslaagden. Dat maakt een heel verschil! De keuze van de kandidaat zal worden gemotiveerd; ze zal afhangen van het profiel dat de administratie zoekt en zodoende zal deze laatste worden geresponsabiliseerd.*

De heer Michel Barbeaux (PSC). – *Hoe kan men in die omstandigheden politisering vermijden?*

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Dans quelle note avez-vous lu que le ministre procéderait aux nominations ?

M. Michel Barbeaux (PSC). – Les nominations du niveau 1 sont promulguées par arrêté royal sur décision du ministre.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Vous me faites un procès d'intention. Je vous invite à lire ce que j'ai réellement écrit et non ce que vous espérez que j'écrive.

Pour ma part, j'estime que la situation actuelle de l'administration est désastreuse, pas nécessairement dans tous les domaines, mais les points forts sont peu nombreux. Je ne fais pas ici le procès des fonctionnaires : je dis simplement que l'on n'a pas obtenu les résultats escomptés.

M. Michel Barbeaux (PSC). – C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le gouvernement antérieur avait déjà entrepris un travail de modernisation.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Si vous souhaitez me voir critiquer le travail accompli par le gouvernement précédent, adressez-moi une demande d'explications à ce sujet. Je prendrai alors le temps de vous expliquer pourquoi je n'entends pas appliquer les mesures qui ont été décidées à l'époque.

La situation de l'administration est désastreuse, notamment eu égard au fait que la philosophie ambiante est toujours dominée par l'esprit des années trente, par Camus et par la primauté du droit sur le management. Elle résulte également des années d'austérité que l'on a connues sous différents gouvernements.

En Angleterre, l'industrie de l'automobile – pour prendre un exemple concernant le secteur privé – a dû être reprise par les Japonais. Les travailleurs anglais n'étaient pas responsables de cette situation : ils travaillaient plutôt bien mais ils n'ont pu soutenir la comparaison.

En l'occurrence, je n'accable pas les fonctionnaires. C'est le système qui a conduit à ce résultat. Si l'on ne prend pas des mesures en vue de modifier la culture, on ne pourra améliorer les choses.

Si l'on examine attentivement le contenu du mandat qui a été créé sous le précédent gouvernement, on constatera qu'il ne s'agissait pas d'un mandat au sens strict. C'est un véritable mandat que nous devons organiser.

Dans votre intervention, monsieur Barbeaux, vous avez confondu deux notions, à savoir « client » et « qualité » : parlant de la charte des utilisateurs, vous avez fait le lien avec le client. Certes, le mot « client » n'est peut-être pas le terme idéal, car il ne recouvre pas toutes les relations qu'un individu peut avoir avec l'État. On peut parfaitement le remplacer par « citoyen utilisateur ». Vous avez dit que la notion de « client » était omniprésente dans la note. Je reconnais que ce terme est trop souvent mentionné.

Je le répète souvent, notre système est un héritage de la Révolution française. Auparavant, l'administration avait pour seule mission de faire ce qui plaisait au souverain. Dans la

De heer Luc Van den Bossche, minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen. – Nergens wordt gezegd dat de minister de benoemingen zal doen!

De heer Michel Barbeaux (PSC). – Benoemingen worden gedaan bij koninklijk besluit, dus bij ministeriële beslissing.

De heer Luc Van den Bossche, minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen. – Volgens mij verkeert de administratie momenteel in een rampzalige toestand.

Ik maak het proces van de ambtenaren niet. Het systeem heeft dat resultaat opgeleverd. De heersende filosofie is nog die van de jaren dertig. Het recht primeert nog steeds op het management. We hebben nu nood aan een cultuurwijziging.

De heer Barbeaux zegt dat het woord "klant" overal in de tekst opduikt. De term "burger-gebruiker" zou inderdaad beter zijn.

Het huidige systeem vloeit rechtstreeks voort uit de Franse revolutie. Voordien had de administratie enkel tot taak de wil van de soeverein uit te voeren. Na de Revolutie moesten de ambtenaren de wet voor alle burgers op een gelijke wijze toepassen. In de 19de eeuw werd de benoeming voor het leven ingesteld teneinde de onafhankelijkheid en de autonomie te garanderen.

De rechtvaardige toepassing van het recht blijft een essentiële taak van de administratie. Het administratief recht is geen recht tussen ongelijken. De relatie tussen het individu enerzijds en de samenleving en de Staat anderzijds is drastisch gewijzigd. Er moet rekening worden gehouden met de wil van de burger. Die stemt niet altijd overeen met het begrip "kwaliteit". Vooraleer een wet of een regel op te stellen, moet ik bepalen over welke waarden ik mij moet uitspreken.

Het algemeen belang moet worden gediend. De belastingbetaler moet, zelfs tegen zijn zin, belastingen betalen omdat de Staat dit prioritair acht.

De kwaliteit ligt in de wijze waarop het contract, met zichzelf of met de administratie, wordt uitgevoerd. De beheersovereenkomst is een mogelijke basis voor de meting van de kwaliteit. De wil van de burger-gebruiker is heel wat anders. Ik moet daarmee rekening houden zonder er volledig op in te gaan.

Ik zal geen octopusakkoord sluiten. Het gaat hier om een technisch en niet om een politiek probleem.

Iedereen is het erover eens dat de administratie goed moet functioneren en aan modernisering toe is. Maar wat betekent modernisering? Niemand kan me daarvan een definitie bezorgen. Van belang is dat de nodige technische maatregelen op het vlak van het management worden genomen. Bij veranderingen in de openbare sector vormt de politieke wereld de achillespees: ofwel beschikt hij niet over de vereiste technische kennis, ofwel ontbreekt de moed om de vereiste maatregelen te nemen.

Men kan dus meer vertrouwen op de ambtenaren dan op de politici. Zonder technische discussie kunnen zelfs tien octopusakkoorden nooit enig resultaat opleveren. Het debat

foulée de la Révolution française, il a été décidé que le fonctionnaire devait appliquer le droit d'une façon égale envers tous les citoyens. C'est donc à partir de la révolution, et non sous l'impulsion des syndicats bien entendu, qu'il a été décidé de nommer à vie les fonctionnaires. Cette évolution qui date du XIX^e siècle visait à garantir l'indépendance, l'autonomie et un traitement égal de tous les citoyens.

Vous avez raison d'y voir une des tâches essentielles des administrations publiques. Il serait faux de croire que l'on renie aujourd'hui les idées héritées de la Révolution française, mais l'on ne peut pas se limiter à ces seules notions. La société a changé. Il y a vingt-cinq ou trente ans, on pouvait dire aux étudiants que le droit administratif était un droit entre inégaux ; on ne pourrait plus vraiment le dire aujourd'hui. Les relations entre l'individu et la société, entre l'individu et l'État, ont bien changé. Aujourd'hui, on doit tenir compte de la volonté du citoyen.

Et c'est là qu'il y a un «mais» entre le vœu du citoyen utilisateur et la qualité. Face aux diverses exigences du citoyen, l'État doit définir une méthode, avant même de rédiger une loi ou une réglementation. Il doit définir les valeurs qui doivent présider à sa démarche.

Vous avez parlé de justice et de fiscalité. La personne qui doit subir une peine de prison est en quelque sorte un client de l'État, un client pas très enthousiaste, j'en conviens. Dans ce cas, l'autorité joue un rôle puisqu'une des missions de l'État est d'exécuter les jugements prononcés par les cours et tribunaux. La société demande que l'on fasse le nécessaire pour qu'à sa sortie de prison, la personne soit un peu meilleure, selon les optimistes, ou pas vraiment pire, selon les réalistes. La mission essentielle demandée par la société est que la personne condamnée à une peine de prison y reste aussi longtemps que la justice l'a décidé.

Mais le détenu veut s'en aller aussi vite que possible. La transparence veut donc que l'on annonce la priorité. Si cette dernière est d'appliquer le vœu de la société, elle implique aussi de refuser la demande du détenu en vue d'une libération plus rapide.

Certes, je puis comprendre le client qui souhaite voir sa petite amie tous les deux jours ! Mais les coûts de l'organisation d'un tel système pour les 7000 ou 8000 détenus en prison seraient beaucoup trop élevés. Un tel système est donc impossible. Il ne faut pas toujours suivre les demandes des clients. La situation est tout à fait différente de celle d'un magasin, par exemple. Un commerçant doit toujours tenir compte intégralement des demandes de ses clients. La situation de l'État est plus complexe que celle de la grande surface de mon exemple. Davantage de facteurs interviennent, dont l'un est l'intérêt général. Il en va de même avec le contribuable. Il s'agit d'un client. Mais il doit naturellement payer même s'il n'en est pas heureux. À un moment donné de ce processus, je peux reconnaître que le client a des droits. Il s'agit toujours du résultat d'un processus impliquant des facteurs multiples et avec des priorités définies avant l'élaboration du règlement ou de la loi en question. Je ne peux mesurer la qualité du processus qu'après avoir bien défini les objectifs. Si l'objectif principal est que le fisc perçoive toutes les sommes qui lui sont dues dans les douze mois suivant la signification des décisions y relatives, on pourra dire, lors de l'évaluation des résultats, que la qualité est satisfaisante si le

moet ook in de assemblees worden gevoerd.

Volgens de tekst zal er eerst een onderscheid worden gemaakt tussen de niveaus van het management in de gehele organisatie en zullen er pas dan gemandateerden worden aangewezen. Vandaag kan ik dus onmogelijk het advies van de toekomstige verantwoordelijken inwinnen, want ze zijn nog niet gekend. Ik heb desalniettemin verschillende ontmoetingen gehad met de secretarissen-generaal. Dat is in het verleden nooit gebeurd.. Sommigen zullen volgend jaar inderdaad misschien niet meer in dienst zijn.

Ik heb voorgesteld een permanent platform voor de modernisering op te richten waar over alle mogelijke veranderingen kan worden gepraat zonder dat advies wordt verleend. Ik wil niet onderhandelen met een soort vakbond van secretarissen-generaal, maar met ieder van hen als verantwoordelijk ambtenaar. Zij hebben dit aanvaard. Ik heb het met hen reeds gehad over welke punten in de nota aanvaardbaar waren en welke niet.

Dan kom ik bij de verspreiding van het document. Als ik het niet aan de pers meedeel, zal het twee dagen later in een weekblad staan. Ik heb er de voorkeur aan gegeven het zelf mee te delen zodat ik zeker ben dat de juiste versie wordt gepubliceerd. Tien minuten na de aanvang van de persconferentie stond het op het internet. Aan de verantwoordelijken was het 's morgens reeds voorgesteld. Ze hebben hun opmerkingen kunnen formuleren en ik heb erop gewezen dat de discussie daarmee niet gesloten was en dus later kon worden verder gezet.

Ik heb al zeven of acht maal geantwoord op de vraag over de volksraadpleging. Ik heb dus al gezegd dat ik geen referendum zal organiseren. Ik ken bij voorbaat het antwoord van de bevolking, die uiteraard niet tevreden is en wenst dat alles beter gaat! Er komt dus geen referendum, maar een mogelijkheid tot communicatie tussen overheid en bevolking. Dat is echter nog maar een klein project, waarover ik nu nog niet meer kan zeggen.

De bedoeling bestaat erin een culturele verandering te bewerkstelligen. Daarvoor moet de structuur worden veranderd. Ook al overheerst het management op het recht, toch speelt het recht een belangrijke rol.

Zelfs als voorrang wordt gegeven aan het management boven het recht, moeten beide nog samengaan bij het beheer, vooral in de overheidsadministratie. We moeten rekening houden met het statuut en tegelijkertijd een human resources management invoeren.

Dit betekent dat rekening moet worden gehouden met de bekwaamheden. Hiervoor moet het statuut worden aangepast, het begrip beheersovereenkomst worden ingevoerd en macht en autoriteit worden gegeven aan niveaus die hierover momenteel niet beschikken. Een cultuurverandering is tijdrovend en complex. Ik zal gelukkig zijn als ik kan realiseren wat de heer Barbeaux mij vraagt. Ik zal beginnen met vier of vijf elementen van verandering en niet heel het federale overheidsapparaat in een keer hervormen.

fisc a vraiment encaissé de 95 à 98% des sommes en question dans le délai imparti. La qualité dépend de la façon dont est rempli le contrat conclu avec soi-même ou avec son administration.

Dans le domaine du management, le contrat de gestion ou le résultat de l'évaluation ex ante pour les procès, les réglementations et les lois constituent la base de la mesure de la qualité. Ce que veut le client, le citoyen utilisateur est une tout autre question. Il s'agit d'un autre débat qui a son importance dès que l'on a défini les priorités pour l'État et, par exemple, établi le contrat de gestion. Il faut tenir compte des demandes des citoyens, ce qui ne veut pas dire qu'il faille satisfaire intégralement toutes ces demandes. Je ne conclurai pas d'accord octopus. Je viens de participer à une discussion en commission de la Chambre où l'interpellateur du CVP semblait assez bien partager mon point de vue sur ce que l'on souhaite faire de l'administration. Il subsiste toujours un problème qui ne tient pas à la succession de majorités différentes. Il s'agit d'un problème technique et non politique.

Sur le plan politique, tout le monde s'accorde à dire que l'administration doit bien fonctionner et qu'elle doit être modernisée. Mais que signifie moderniser? Je voudrais une définition de la modernisation mais personne ne me la donne. Donc, c'est de la sémantique. À un certain moment, il faut avoir le courage de prendre les mesures nécessaires sur le plan de la technicité du management. Pour le reste, la question fondamentale qui se pose n'est pas liée à la majorité au pouvoir. La vraie question est de savoir si, au sein des assemblées, les hommes politiques concernés croient vraiment à leurs propos en parlant de modernisation. Sont-ils prêts à en assumer les conséquences techniques, oui ou non? Cette question, je la posais déjà il y a treize ans.

Quand on entame un processus de changement dans le secteur public, le point le plus vulnérable se situe au niveau politique, soit en raison du manque de technicité nécessaire pour gérer vraiment la situation, soit par manque de courage pour prendre les mesures nécessaires. Quand on entame un processus, on peut davantage avoir confiance dans les fonctionnaires que dans le niveau politique. Je ne pourrai jamais garantir que le processus continuera, même en signant ensemble un accord octopus. Il faut donc objectiver les choses en dépolitisant les discussions. J'ai été très satisfait de l'interpellation qui m'a été adressée à la Chambre parce que son auteur y dépolitisait la discussion, ne se référant ni à la majorité ni à l'opposition. Il faut traiter le problème en commençant par les discussions techniques et non par les discussions politiques. Aussi longtemps qu'on jouera un jeu politique en discutant des mesures de management, les accords de l'octopus seront impuissants à changer l'administration. Le débat n'est pas seulement mené par le gouvernement, mais également par les assemblées qui doivent y jouer leur rôle et prendre leurs responsabilités.

J'en arrive à la deuxième question méthodologique, relative à l'adhésion des principaux concernés. Il faut être bien conscient que dans les textes mêmes, il est précisé qu'il faut d'abord déterminer les niveaux de management qui seront maintenus au sein de l'administration globale et qu'ensuite on recherchera, notamment au moyen de procédures d'*assessment*, qui sera mandataire dans ce cadre-là. Comme j'ignore aujourd'hui qui seront les dirigeants futurs, je ne puis

demander leur adhésion. Par contre, je discute de la question avec les secrétaires généraux, et je suis d'ailleurs le premier à le faire. Avant que je n'occupe mes fonctions actuelles, aucun ministre n'a jamais mené ce genre de discussions. Je me suis rendu personnellement à Bouillon où, pendant deux jours et demi, j'ai discuté avec les secrétaires généraux d'un texte que j'ai écrit moi-même. J'ai également eu plusieurs discussions avec le Collège des secrétaires généraux, ce qui est une première. Je discute donc avec les responsables actuels, qui sont les secrétaires généraux. Évidemment, en suivant le processus, dans un an, certains de mes interlocuteurs seront différents, mais pas tous. Je suis persuadé que certains resteront, se représenteront, l'*assessment* ne posant pas de problèmes pour eux.

Je ne puis dire aujourd'hui quels seront, dans un an, les éléments clefs de l'administration. Je ne connais que les secrétaires généraux et le collège, et j'ai proposé de créer une plate-forme permanente pour la modernisation. En fait, j'inverse les rôles. Auparavant on rendait un avis, que celui-ci ait ou non été sollicité. Le responsable le lisait éventuellement mais aucune discussion n'était possible. Je propose maintenant que la plate-forme soit un lieu de discussion pour tous les éléments qui s'inscrivent dans le processus de changement.

Je ne souhaite pas discuter avec une sorte de syndicat des secrétaires généraux, qui se sont accordés sur un texte de compromis et qui me communiquent celui-ci. Je veux discuter individuellement avec eux en tant que responsables et ils ont accepté cette formule. J'en ai également parlé avec l'ancien président, M. Beyens, fin février dernier, avant son départ à la retraite. Les secrétaires généraux étaient tous présents et ont donné leur avis sur ma proposition. Deux d'entre eux ont émis des objections, tandis que d'autres ont souligné les éléments intéressants.

J'ai lu le mémorandum du Collège. J'en ai discuté avec les secrétaires généraux et j'ai relevé les éléments pouvant être retenus.

Je n'apprécie guère vos propos quand vous dites : « ...au-delà d'une simple information transmise quelques heures avant une conférence de presse ». Vous savez très bien que si je ne communique pas mes documents à la presse, deux jours plus tard ils figurent de toute façon dans les hebdomadaires. Soyons réalistes, il y aura toujours des fuites.

Il m'a donc semblé préférable de transmettre moi-même le rapport à la presse car les informations sont ainsi exactes et rédigées dans leur formulation définitive.

Lorsque la presse a été en possession du document, j'ai estimé que tout le monde devait pouvoir le lire et à 16 h 10, soit dix minutes après le début de la conférence de presse, il était sur Internet.

La première présentation du rapport a eu lieu à 11 heures, soit cinq heures avant que le document ait été communiqué aux membres de la presse. Ceux-ci ont reçu toutes les explications souhaitées et ont eu la possibilité de poser toutes les questions utiles. Je leur ai dit que la discussion n'était pas close, qu'ils devaient lire le rapport et qu'on en reparlerait ultérieurement.

Donc c'est quelque peu méchant de parler d'une simple information transmise quelques heures avant une conférence

de presse. Cela me rend nerveux.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Ou polémique. Vous êtes tout de même capable d’assumer cela, monsieur le ministre.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l’administration. – Si on veut politiser une discussion technique, alors c’est la dernière fois que je répondrai ! Je me limiterai à des réponses sarcastiques. Il faut accepter qu’il s’agit d’une discussion non politique mais bien technique. Bien sûr, elle très importante pour la démocratie en général et a donc un résultat politique. Mais il faut éviter la politique politicienne qui mène, comme je suis dans la majorité et vous dans l’opposition, à ce que vous deviez nécessairement me traiter d’imbécile et à ce que je vous réponde que c’est faux !

Mme Magdeleine Willame-Boonen (PSC). – Mais qui a dit imbécile à qui, monsieur le ministre ?

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l’administration. – Je viens de donner sur le plan technique, quelques illustrations de ce qu’on vient d’exprimer ici. Je pense à tout le moins que ce n’est pas une formulation adéquate.

Mme Magdeleine Willame-Boonen (PSC). – Qui a dit imbécile à qui, monsieur le ministre ?

M. Michel Barbeaux (PSC). – C’est un terme que je n’oserais jamais utiliser !

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l’administration. – On peut jouer le jeu que vous souhaitez, madame. Je suis prêt. Je dirai à votre collègue que je ne réponds plus mais qu’on joue ! Si vous m’y invitez, j’accepte ! Soyons clairs : ou bien nous jouons un jeu politicien ou bien je réponds sur le contenu et j’accepte même que vous n’écoutez pas... Tant de vos collègues ont la même tendance ! Si vous le souhaitez, vous pouvez dormir ou quitter l’hémicycle.

J’en reviens à la question sur la consultation populaire qui a suscité mon irritation. En effet, j’ai déjà répondu à huit reprises à la même question !

Mme Mia De Schamphelaere (CVP). – Pas dans cette Assemblée.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l’administration. – Madame De Schamphelaere, le Sénat a été le premier à m’interroger sur le référendum. Ce fut ensuite le tour de la Chambre, où j’ai répondu que je n’organiserais pas de référendum. Imaginez... J’aurais posé deux questions : « Êtes-vous contents ? » – évidemment, ils ne sont pas contents – et « Voulez-vous que je fasse le nécessaire pour que tout aille mieux ? » – ils auraient répondu par l’affirmative –. J’aurais obtenu un score entre 97 et 100% et j’aurais été l’homme le plus populaire du Royaume pour deux jours. Un moment de gloire suffit parfois... Je me suis amusé à la Chambre en ajoutant que je demanderais l’autorisation de changer mon prénom de Luc en Charles. Je signale, pour vous aider, madame, que je fais allusion à Charles de Gaulle.

Mme Magdeleine Willame-Boonen (PSC). – J’avais compris !

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Vous m'en voyez heureux.

On m'a posé la même question encore trois ou quatre fois. On l'a ensuite posée à plusieurs reprises au premier ministre. Il ne s'agira donc pas d'un référendum, mais on donnera la possibilité à la population de s'exprimer. Nous souhaitons établir un dialogue avec elle. Nous allons donc plus loin que la simple information : nous voulons qu'il y ait véritablement communication. Il ne s'agit que d'un petit projet qui fait partie d'un ensemble bien plus vaste et nous en discuterons quand il sera déposé. Je ne peux vous en dire plus aujourd'hui.

Vous me demandez s'il est judicieux de revoir la structure dans le même temps. Je vous dirai qu'il faut aboutir à un changement de culture et que cela implique la modification de plusieurs paramètres. La structure y joue un rôle. Même si l'on accepte qu'il n'y a pas prédominance du droit sur le management mais bien du management sur le droit, le droit existe tout de même et joue un rôle plus important au sein de la fonction publique que dans les entreprises privées.

Il faut donc tenir compte du statut. Il est également nécessaire de mettre sur pied la gestion des ressources humaines. Mais gérer les compétences signifie que je dois changer les statuts. Responsabiliser la fonction implique de créer des contrats de gestion qui n'existent pas aujourd'hui. Qui dit contrat de gestion, dit autorité. Il faut donc donner des pouvoirs à certains niveaux de gestion qui n'en ont pas actuellement. Si on veut changer la culture, cela implique de changer de nombreux aspects. Cela prendra évidemment plus de temps.

Là où on modifie le management, il faut également apporter plusieurs autres modifications. Mais il est impossible de mettre en œuvre ces modifications dans cinq ministères en même temps. Quand on est confronté à une organisation de 60.000 fonctionnaires, il n'est pas possible de procéder à des changements d'une telle envergure au même moment dans toute l'administration en question.

M. Michel Barbeaux (PSC). – La question portait essentiellement sur la restructuration des ministères. Je comprends que si on veut instaurer davantage de management, il faille modifier le statut Camus, mais faut-il en même temps démanteler un ministère tel que celui des Affaires sociales, de la Santé publique ou de l'Environnement alors qu'on s'est efforcé ces dernières années de les fusionner ? Qu'apporte le démantèlement des ministères ?

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Les ministères ne sont pas si unifiés que vous l'affirmez. Il existe déjà cinq ministères au sein du ministère des Finances. Nous avons décidé de distinguer deux niveaux de management sur le plan philosophique. Il y a, d'une part, le niveau stratégique et, d'autre part, le niveau fonctionnel. Là où, sans discussion possible, on peut élaborer un schéma, c'est au niveau fonctionnel. En effet, il faut annoncer d'abord les principes et les critères qui s'appliquent à toute l'organisation. Au niveau fonctionnel, la seule discussion possible concerne la déclaration des critères à utiliser. Une fois cette discussion terminée, on peut élaborer le schéma.

À l'échelon du management stratégique, tout le monde

***De heer Michel Barbeaux (PSC)**. – De ministeries moeten worden hervormd, maar moeten daarom het ministerie van Sociale Zaken, Volksgezondheid en dergelijke worden afgeschaft?*

***De heer Luc Van den Bossche**, minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen. – Het belang van de eenheid van de ministeries moet niet worden overdreven. Bij Financiën zijn er nu al vijf "ministeries". Ik ben sceptisch.*

Bij de hervorming moeten twee managementniveaus worden onderscheiden: het strategisch en het functioneel. Het strategisch management is makkelijk te omschrijven. Eens de criteria en de principes zijn vastgelegd, komt het organigram vanzelf. Alleen over de criteria kan worden gedebatteerd.

Voor het strategisch management moeten veel keuzes worden gemaakt. Het rapport omschrijft de basisprincipes. Uit de wil om zowel de verantwoordelijkheden van de ambtenaren als

s'accorde à dire que l'on peut faire maints choix.

Le rapport nous guide dans le choix entre ces différentes possibilités. Par exemple, étant donné l'organisation et les responsabilités que l'on veut instaurer dans le chef des ministres, des secrétaires généraux et des autres fonctionnaires généraux, il est normal de créer une *one to one situation* et de prévoir un ministre par unité stratégique ; je ne parle plus de ministère, je fais la distinction en tenant compte des deux niveaux.

On prend l'option tacite que le management stratégique peut évoluer en fonction de l'attribution des portefeuilles au sein du gouvernement. On sous-entend aussi que cela ne dérange pas parce que l'accent est mis sur le management fonctionnel.

Dans cette note, on plaide donc pour que le schéma fonctionnel soit élaboré après formulation des critères, lesquels peuvent être réévalués après deux ou cinq ans. Toutefois, ils seront normalement maintenus, sauf si trop d'éléments exogènes interviennent dans le même processus.

On prend aussi l'option de dynamiser le management stratégique. Celle-ci a effectivement des conséquences pour les unités existantes. Il est vrai qu'il n'y a pas une plus-value dans tous les cas mais je ne peux répondre à la question fondamentale qu'en ouvrant le débat sur toute la problématique et donc sur l'organisation du management fonctionnel et du management stratégique. La question doit donc être à nouveau formulée.

En ce qui concerne le choix du modèle anglo-saxon, monsieur Barbeaux, je pense que vous lisez trop la presse francophone. Celle-ci est obsédée par cette question. Pour certains, je menace l'État en changeant les principes généraux de l'arrêté royal. D'autres écrivent des articles concernant le GERFA qui compte peut-être dix membres. Quoi qu'il en soit, le système anglo-saxon n'est pas le seul modèle ; il en existe beaucoup d'autres, je pense notamment à l'Espagne et à la Nouvelle Zélande.

En Angleterre, on assiste effectivement à un changement. Mais ce mouvement est différent de la réforme que je propose. Aux Pays-Bas, au Danemark, on bouge aussi. Aux États-Unis, à la suite du rapport d'Al Gore, il y a le *reinventing government*. C'est dans le contexte américain. Vous dites aussi que la réforme est calquée sur le fonctionnement des entreprises privées.

Soyons francs, aucun livre ne vous apprend à gérer une entreprise. Un bon management fait appel à de nombreuses sciences allant de l'économie au juridique et à la sociologie, mais aussi à la science de la communication qui n'était pas reconnue voici une trentaine d'années.

Le contexte est très important. À quel moment de l'histoire nous situons-nous ? De quels moyens disposons-nous pour mener à bien la tâche de *reinventing the management of the government*. Il importe également de se montrer créatif. Un management qui n'évolue pas se meurt sans s'en rendre compte.

Par ailleurs, il est vrai qu'il y a de grandes différences entre le privé et l'État. Le président du conseil d'administration d'une entreprise privée peut la juger sur son bilan et sur sa rentabilité directe. Il peut se contenter d'assister aux réunions

van de minister te omschrijven vloeit voort dat de minister verantwoordelijk moet zijn voor een strategische eenheid. De structuur van het strategisch management kan zodoende evolueren naargelang van de verdeling van de portefeuilles. De splitsing van de managementniveaus zorgt ervoor dat dit weinig invloed heeft op het functioneel management, dat langzamer zal evolueren en waarvan de criteria slechts om de twee of vijf jaar zullen worden herzien.

De idee dat de modernisering gecalculeerd is van het Angelsaksische model is een misvatting. Er bestaat geen Angelsaksisch model. Ik heb me evenzeer door het Spaanse of het Nieuw-Zeelandse model laten inspireren. Mijn voorstel heeft geen uitstaans met de Engelse administratie. Bovendien hervormen Nederland, Denemarken en de Verenigde Staten ook hun administratie.

De hervorming is evenmin gecalculeerd op het model van de privé-onderneming. Het management doet een beroep op talrijke wetenschappen, waaronder economie en sociologie, maar ook de communicatiewetenschappen. Het management moet zich aanpassen om te overleven.

Er bestaan grote verschillen tussen de privé-onderneming en de administratie. De voorzitter van een grote onderneming vormt zich een oordeel op basis van de balans. Ik kan de administratie niet op die manier benaderen. De balans is moeilijk te maken. Toch zijn er ook punten van overeenkomst tussen een grote administratie en een groot bedrijf. Zij vertonen beide de neiging tot bureaucratiseren. Het personeelsbeleid bijvoorbeeld stemt redelijk goed overeen. Ik ben niet gekant tegen definitieve benoemingen, maar het is van essentieel belang over de vereiste vaardigheden en kennis te beschikken om creatief te kunnen optreden.

U stelt me vragen over de aan gang zijnde modernisering. Ik weet niet waarover u het hebt. Het verleden is het verleden. Laat ons het heden aanvaarden en de toekomst voorbereiden.

du conseil pour connaître les résultats de l'entreprise.

Je ne peux juger l'administration de cette manière. On ne peut dresser de bilan aussi clair en ce qui concerne l'État. Lorsque ces dernières semaines, j'ai été amené à choisir entre trois sociétés privées, il m'a suffi de lire leur bilan. Vous avez raison de dire qu'en ce qui concerne l'État, la chose est beaucoup plus compliquée. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe aucune ressemblance entre une grande administration et une grande entreprise privée, comme Philips. Je peux vous rassurer, l'une et l'autre peuvent souffrir de bureaucratisation.

Je pourrais vous donner des exemples tout à fait incroyables de grandes entreprises privées qui connaissent les mêmes problèmes que l'administration.

La gestion du personnel est assez semblable, même si vous ne pourrez pas dans tous les cas utiliser les mêmes méthodes. Je ne suis pas opposé aux nominations définitives.

Il importe, pour répondre de manière créative à la situation, de s'inspirer de cas concrets avant de choisir parmi les techniques disponibles. Certaines méthodes sont similaires à celles utilisées dans le secteur privé, d'autres sont spécifiques à la fonction publique, d'autres sont inspirées du modèle anglo-saxon mais, quoi qu'il en soit, ce dernier n'existe pas en tant que tel. Je me suis déjà exprimé à propos des notions relatives à l'autorité et aux clients ; je crois donc superflu de m'étendre plus longuement à ce sujet.

M. Barbeaux m'a aussi interrogé quant aux procédures de modernisation qui seraient en cours. J'ignore à quoi il fait allusion. En ce qui me concerne, j'ai préparé un projet d'avenir. Le passé appartient à l'histoire. Je suis d'avis qu'il convient de voir le présent et, surtout, d'esquisser le futur.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Les fonctionnaires s'étaient pourtant impliqués dans les anciennes réformes.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Ils n'étaient pas impliqués. Chacun s'accorde à reconnaître la valeur de la communication interne dans une grande société, particulièrement dans une phase de transition. Quelles possibilités de communication ai-je avec mes fonctionnaires ? Je suis très démuné en la matière. J'ai par exemple demandé à un fonctionnaire chargé de l'information de faire distribuer une lettre. Des missives ne sont pas parvenues à leurs destinataires car certains directeurs ont refusé de les transmettre. Le ministère de la Justice, pour ne pas le citer, a diffusé la version française au lieu de la version néerlandaise d'un texte au sein des services judiciaires gantois ! Bref, les moyens font défaut pour assurer la fluidité de la communication. Par ailleurs, je n'ai pas l'intention de gérer mon département sous la pression d'assemblées générales ou de *volksvergaderingen*. Mon rôle consiste à présenter un plan global, à organiser la concertation mais, à terme, il m'incombe de prendre mes responsabilités. À cet égard, j'ai déjà pris des initiatives, non pour informer mais pour communiquer avec les administrations fédérales. Dans mon esprit, il y a plus qu'une simple nuance. En effet, j'attends un échange de vues avec mes interlocuteurs.

J'en viens à l'engagement de nouveaux contractuels. Dans un premier temps, je me suis senti irrité lorsque vous avez dit

De heer Michel Barbeaux (PSC). – *Nochtans waren bij de vroegere hervormingen ambtenaren betrokken.*

De heer Luc Van den Bossche, minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen. – *Ik geloof niet in die betrokkenheid. In de huidige stand van zaken werkt dat niet. Ik heb geprobeerd om twee brieven te bezorgen aan de administratieve medewerkers via de informatie-ambtenaar. Sommigen hebben ze nooit ontvangen omwille van de weerstand op een bepaald niveau van de administratie. Hoewel de brief in twee talen was opgesteld, werd binnen het ministerie van Justitie te Gent de Franse versie verdeeld.*

Ik ben geen voorstander van een openlijk autoritair beheer. Het is echter vanzelfsprekend dat, als de communicatie niet vlot, het nieuwe beheer als autoritair zal worden aangevoeld. Ik ben evenmin bereid om te handelen onder druk van algemene of volksvergaderingen. De oplossing bestaat erin te communiceren, niet enkel te informeren.

U verklaart dat de contractuelen beter betaald zullen worden dan de ambtenaren. Nochtans zullen de managementverantwoordelijken dezelfde wedde krijgen, of zij nu intern of extern worden geworven en ondanks de verschillen die voortvloeien uit het feit dat de werving wordt toevertrouwd aan externe gespecialiseerde ondernemingen.

Als u beweert dat ik, wat ik in Vlaanderen heb gerealiseerd, nu toepas op het federale niveau, vind ik dat u mij beledigt

que les contractuels seraient mieux payés que les fonctionnaires. La note précise que tous les responsables du management, qu'ils viennent de l'extérieur ou de l'intérieur, recevront un salaire conforme à celui payé sur le marché. Une différence se marquera uniquement sur le plan technique : les contractuels recevront un salaire et les statutaires, un salaire majoré d'une prime de management.

Il est évident que nous aurons à distinguer quatre niveaux de management. Il faudra donner un certain poids à un niveau de management. Des critères peuvent être fixés – le système est très transparent. Il est hors de question d'attribuer aux contractuels un salaire supérieur à celui des fonctionnaires de même niveau.

Par ailleurs, des épreuves de sélection seront organisées par des firmes extérieures – sous le contrôle de SELOR – spécialisées dans les évaluations.

Vous avez dit que la question de l'autorité ne jouait pas pour les communautés et pour les régions. Cela revenait à dire que le fédéral faisait la même chose que la Flandre : c'est une insulte. Les propositions dont il est ici question n'ont pratiquement rien en commun avec celles concernant la Flandre car, la situation étant différente, la solution doit l'être également.

Comment le gouvernement évitera-t-il la politisation ? Grâce aux épreuves de sélection. Cependant, si plusieurs candidats se révèlent de compétence égale pour un même poste, nous aurons alors, en effet, à opérer un choix, mais notre décision devra être motivée. Le but du système préconisé n'est pas d'éviter tout danger de politisation, car cela n'est possible qu'en professionnalisant. On peut cependant limiter les risques.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Votre proposition me paraît louable. Je crains cependant que l'on assiste à nouveau à ce qui s'est passé dans le cadre de la nomination du responsable de la STIB à Bruxelles : un bureau d'études extérieur a désigné un premier candidat que le gouvernement a refusé en raison de sa tendance sociale-chrétienne.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – C'est ici qu'intervient la transparence, solution idéale en la matière. En effet, les mesures en vue d'éviter la politisation seront toujours caduques.

J'ai fait part aux syndicats de mon souhait d'organiser une transparence maximale tout au long du processus, y compris au moment où les départements en question font leurs derniers choix. La transparence et le professionnalisme sont les deux meilleures garanties, mais j'admets avec vous que le risque existe toujours. La classe politique s'accorde pour déclarer devant les télévisions son opposition à la politisation, mais en douze ans de présence dans divers gouvernements, je dois admettre qu'il y a parfois une certaine distance entre les mots et les faits. On touche là à une question de conscience pour la classe politique.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Monsieur le ministre, comptez-vous maintenir la mesure antérieure qui prévoyait, au cas où l'avis du comité de direction était unanimement favorable à une promotion, que le ministre suive cette voie, ce qui était le cas dans le passé?

omdat ik in andere omstandigheden andere oplossingen voorstel.

U vreest voor politisering hoewel we daar via de selectie en vooral via professionalisering tegenin willen gaan.

De heer Michel Barbeaux (PSC). – *Het voorbeeld van de MIVB verontrust mij. Men heeft de persoon die eerst geplaatst was eruit gegooid omdat hij van PSC-strekking was.*

De heer Luc Van den Bossche, *minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen.* – *Ik ken dat dossier niet. Er moet transparantie komen. Alle andere maatregelen zullen op menselijk vlak tekort schieten.*

Ik ben het ermee eens om een maximale transparantie te realiseren, gekoppeld aan professionalisme, maar er zullen altijd risico's bestaan. Uiteindelijk moeten de politici altijd hun geweten volgen.

De leidend ambtenaren zullen een eigen bevoegdheid hebben, temeer daar ze niet altijd door de minister zullen worden benoemd. Er zullen preciezere voorstellen worden uitgewerkt, en die zullen gevolgen hebben voor de begroting. Voor de horizontale overheidsdiensten ben ik tegen het matrixsysteem; ik wil controles a posteriori, niet vooraf. Ik ben voorstander van een virtuele matrix, namelijk een kleine strategische eenheid die de verticale diensten ideeën geeft en de hoofdlijnen voor hun werking uittekent. Er zal een team worden samengesteld met hoog opgeleide specialisten die de strategische administratieve filosofie in hun eenheden zullen doen toepassen. Tussen de horizontale en de verticale

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Nous n'avons pas encore formulé de réponse sur le rôle d'un comité directeur. En tout cas, il n'appartiendra pas au ministre de nommer tous ces fonctionnaires. La personne qui sera désignée à la fonction de président du comité directeur devra prendre ses responsabilités; il aura le pouvoir de choisir. Mais la procédure doit encore être arrêtée; actuellement nous avons défini les grandes lignes.

Je vous dirai par ailleurs qu'il faudra tirer les conséquences budgétaires des décisions qui seront prises.

Vous m'avez également interrogé sur le rôle des services publics horizontaux. Je suppose que vous faites référence au système de matrice, avec tout ce que cela implique en matière de hiérarchie. Très franchement, je suis tout à fait opposé à une position hiérarchique de l'horizontal vers le vertical, comme je le suis tout autant à tous ces contrôles *ex ante*. Je suis favorable à des contrôles *a posteriori*. Si j'invite quelqu'un à prendre ses responsabilités, qu'il le fasse, sachant qu'il sera contrôlé après et qu'il subira les conséquences de ses erreurs éventuelles.

Il s'agira en quelque sorte d'un modèle de matrice virtuelle. Sur le plan horizontal, on trouvera une petite entité stratégique de très haute compétence pour inspirer les verticaux et pour dessiner les lignes majeures des objectifs. Ensuite, au sein des entités verticales sera créé un cercle de *high competence* autour de l'actuel secrétaire général qui deviendra le président du comité de direction, un cercle de *high competence* qui compterait des spécialistes de haut niveau en relations humaines, en informatique, etc. Ces personnes seront responsables de la mise en œuvre de la philosophie en question au sein de l'entité stratégique. Ils ne devront pas aller demander *l'admittatur* ou le *permittatur* auprès des horizontaux. Mais des liens plutôt informels existeront entre les personnes qui travaillent dans la petite entité horizontale et celles qui travaillent dans les différentes entités verticales.

Dernière question : est-ce un hasard si les ministères dirigés par un secrétaire général PSC sont démantelés ? On m'a présenté un jour les secrétaires généraux. Je ne les ai pas interrogés sur leur vie privée ou leur appartenance politique. Je ne m'en soucie pas. Même si je connaissais leur appartenance politique, je n'en tiendrais jamais compte. Au sein du gouvernement flamand, j'ai pu très bien travailler avec des secrétaires généraux dont on disait qu'ils n'appartenaient pas au même groupe politique que moi.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Je tiens d'abord à remercier M.le ministre pour les diverses réponses qu'il a apportées à mes questions.

Ma première remarque est qu'il doit faire une différence entre une question et une affirmation. J'ai en effet exprimé un certain nombre d'éléments sous forme de question et non d'affirmation. Lorsque je dis : « cela ne va-t-il pas entraîner un accroissement de la politisation ? », ce n'est pas une affirmation, mais une question, que se pose également la population. Dans mon texte, j'ai parlé de concours du SELOR, puis d'un examen par l'administration concernée sur la base de la liste des lauréats.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique

diensten zullen informele banden bestaan.

Op uw laatste vraag is mijn antwoord dat, toen ik lid was van de Vlaamse regering, het feit dat sommige secretarissen-generaal niet tot mijn partij behoorden, een goede samenwerking geenszins in de weg stond.

De heer Michel Barbeaux (PSC). – *Ik ben blij dat de minister een aantal zaken, zoals het begrip klant, nuanceert en dat hij erkent dat de administratie over de bevolking gezag moet uitoefenen. Ik vind het wel jammer dat hij met het verleden korte metten maakt.*

et de la Modernisation de l'administration. – Vous vous êtes mal exprimé.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Par ailleurs, je suis heureux d'entendre que le ministre apporte des nuances par rapport à ce que l'on a pu lire dans la presse ou dans le rapport concernant la notion assez omniprésente de client. Il reconnaît qu'effectivement, l'administration considère les personnes comme des clients même s'il ne s'agit pas nécessairement de clients au sens du secteur privé. En effet, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, l'administration, surtout fédérale – ce qui n'exclut pas les régions et communautés –, a essentiellement un rôle d'autorité à exercer sur la population. L'enjeu est le rôle de l'État, comme organe régulateur de la vie en société. Je suis quelque peu désolé que le ministre, dans sa réponse, me dise que le passé ne compte pas, et fasse fi des réformes déjà en cours.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – J'ai dit que j'acceptais le passé, mais je n'en discute pas car c'est une perte de temps.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Cependant, certains fonctionnaires ont le sentiment de s'être beaucoup investis dans certaines réformes et qu'aujourd'hui, on jette le bébé avec l'eau du bain en raison de quelques petits dysfonctionnements, comme l'envoi de la circulaire en français que vous avez évoqué.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – On ne peut gérer en vertu de grands sentiments mais seulement en fonction de grands principes.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Non, mais je pense que la motivation des fonctionnaires est essentielle à la réussite de la réforme.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – La motivation n'implique pas qu'on les suive systématiquement.

M. Michel Barbeaux (PSC). – Il ne faut pas nécessairement les suivre. Il faut leur imposer une plus grande dynamisation et une plus grande responsabilisation. J'ai clairement dit que nous étions favorables à la poursuite de la modernisation de l'administration et que nous estimions que le rapport et vos propositions contenaient des idées intéressantes. La notion de client doit effectivement être utilisée davantage que par le passé, avec la réserve que j'ai émise et que vous avez rejointe. Il faut responsabiliser et dynamiser davantage mais en tenant aussi compte des principaux acteurs de cette réforme. Ce sont eux, en effet, qui la mettront finalement en œuvre. Cette réforme risque d'échouer si elle n'est pas acceptée par les fonctionnaires, tant les agents que les responsables dirigeants des administrations dont certains risquent aujourd'hui d'être mis de côté.

En conclusion, je puis être d'accord pour soutenir le gouvernement dans un processus de modernisation de l'administration, notamment dans la poursuite des réformes qui avaient déjà été entreprises, mais il faut faire attention à la méthode. Si elle apparaît comme purement autoritaire dans le chef du gouvernement, elle risque d'échouer et, finalement, d'affaiblir l'administration, parce que les agents ne suivront

De heer Luc Van den Bossche, minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen. – Door het heden te aanvaarden accepteer ik ook het verleden.

De heer Michel Barbeaux (PSC). – Sommige ambtenaren hebben hun hele ziel gelegd in bepaalde hervormingen en vandaag wordt het kind met het badwater weggegooid. Voor een geslaagde hervorming zijn gemotiveerde ambtenaren nodig. Het is goed dat de modernisering wordt voortgezet. Wij moeten de verantwoordelijkheidszin stimuleren en de betrokken partijen bij de hervorming betrekken.

De ambtenaren zullen geen autoritaire hervorming aanvaarden.

pas la volonté politique. Ce serait vraiment dommage.

M. Luc Van den Bossche, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration. – Vous oubliez qu'aujourd'hui, les fonctionnaires vivent dans le système le plus autoritaire qui soit, un système bureaucratique, sans responsabilités personnelles, la seule responsabilité étant illustrée par les fonctions de rang 11 à 17. Je veux modifier ce système afin que l'autorité – que l'on subit – soit plus en relation avec les réalités. Cela signifie que je dois instaurer un processus de communication, qui n'existe pas aujourd'hui. Dans le système actuel, la communication n'est pas possible. Si tout va bien, peut-être qu'à la fin de l'année, on commencera à communiquer, mais on n'apprendra vraiment à le faire qu'au moment où la nécessité s'en fera sentir. Ce sera un handicap pour moi durant toute la durée de la législature. Je vous rejoins un peu sur ce point-là, mais il faut bien être conscient que le système bureaucratique dans lequel nous vivons est autoritaire.

M. Michel Barbeaux (PSC). – C'est sans doute pour cela que vous voulez instaurer la responsabilisation, un système de mandats, de lettres de mission, etc. Il faut passer d'une méthode un peu trop autocratique à une méthode beaucoup plus participative. Dans ce sens-là, nous soutenons les propositions du gouvernement.

– **L'incident est clos.**

Ordre des travaux

Mme la présidente. – La demande d'explications de M. Vincent Van Quickenborne au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur «le rôle des organisations non gouvernementales dans la politique étrangère belge» (n° 2-99) est reportée à une date ultérieure. (*Assentiment*)

Projet de loi portant assentiment à la Charte européenne de l'autonomie locale, fait à Strasbourg le 15 octobre 1985 (Doc. 2-214)

Discussion générale

Mme la présidente. – Je présume que Mme Laloy s'en réfère au rapport écrit.

– **La discussion générale est close.**

Discussion des articles

(*Pour le texte adopté par la commission des Relations extérieures et de la Défense, voir document 2-214/3.*)

– **Les articles 1^{er} à 2 sont adoptés sans observation.**

– **Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de loi.**

De heer Luc Van den Bossche, minister van Ambtenarenzaken en Modernisering van de openbare besturen. – De ambtenaren maken nu deel uit van een uiterst autoritair systeem, waar zij geen enkele persoonlijke verantwoordelijkheid dragen. Via communicatie gaan wij dat systeem wijzigen.

De heer Michel Barbeaux (PSC). – Met het systeem van de mandaten zal men van een autocratisch stelsel overstappen op een stelsel dat meer gericht is op medezeggenschap en inspraak. In die zin steunen wij de regeringsvoorstellen.

– **Het incident is gesloten.**

Regeling van de werkzaamheden

De voorzitter. – De vraag om uitleg van de heer Vincent Van Quickenborne aan de vice-eerste minister en minister van Buitenlandse Zaken en aan de staatssecretaris voor Ontwikkelingssamenwerking over «de rol van de niet-gouvernementele organisaties in het Belgisch buitenlands beleid» (nr. 2-99) wordt uitgesteld tot een latere datum. (*Instemming*)

Wetsontwerp houdende instemming met het Europees Handvest inzake lokale autonomie, gedaan te Straatsburg op 15 oktober 1985 (Stuk 2-214)

Algemene bespreking

De voorzitter. – Ik neem aan dat mevrouw Laloy verwijst naar het schriftelijk verslag.

– **De algemene bespreking is gesloten.**

Artikelsgewijze bespreking

(*Voor de tekst aangenomen door de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen en de Landsverdediging, zie stuk 2-214/3.*)

– **De artikelen 1 tot 2 worden zonder opmerking aangenomen.**

– **Over het wetsontwerp in zijn geheel wordt later gestemd.**

Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Fédération de Russie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et sur le Protocole, signés à Moscou le 16 juin 1995 (Doc. 2-219)

Discussion générale

Mme la présidente. – Je présume que Mme Laloy s'en réfère au rapport écrit.

– La discussion générale est close.

Discussion des articles

(Pour le texte adopté par la commission des Relations extérieures et de la Défense, voir document 2-219/3.)

- Les articles 1^{er} à 2 sont adoptés sans observation.
- Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de loi.

Proposition de loi modifiant l'article 2, § 1er, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques (de Mme Anne-Marie Lizin et consorts, Doc. 2-324)

Proposition de loi complétant l'article 6, §3, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques (de Mme Sabine de Bethune et consorts, Doc. 2-218)

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre la discussion de ces propositions de loi. (*Assentiment*)

Discussion générale

Mme la présidente. – Je présume que M. de Clippele s'en réfère au rapport écrit.

Mme Clotilde Nyssens (PSC). – La commission de l'Intérieur a adopté un texte dont l'objectif était important et louable puisqu'il s'agissait de supprimer le mot « répudiation » sur les cartes d'identité délivrées aux femmes

Wetsontwerp houdende instemming met de Overeenkomst tussen de Regering van het Koninkrijk België en de Regering van de Russische Federatie tot het vermijden van dubbele belasting en tot het voorkomen van het ontgaan van belasting inzake belastingen naar het inkomen en naar het vermogen, en met het Protocol, ondertekend te Moskou op 16 juni 1995 (Stuk 2-219)

Algemene bespreking

De voorzitter. – Ik neem aan dat mevrouw Laloy verwijst naar het schriftelijk verslag.

– De algemene bespreking is gesloten.

Artikelsgewijze bespreking

(Voor de tekst aangenomen door de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen en de Landsverdediging, zie stuk 2-219/3.)

- De artikelen 1 tot 2 worden zonder opmerking aangenomen.
- Over het wetsontwerp in zijn geheel wordt later gestemd.

Wetsvoorstel tot wijziging van artikel 2, § 1, van de wet van 19 juli 1991 betreffende de bevolkingsregisters en de identiteitskaarten en tot wijziging van de wet van 8 augustus 1983 tot regeling van een Rijksregister van de natuurlijke personen (van mevrouw Anne-Marie Lizin c.s., Stuk 2-324)

Wetsvoorstel tot aanvulling van artikel 6, §3, van de wet van 19 juli 1991 betreffende de bevolkingsregisters en de identiteitskaarten en tot wijziging van de wet van 8 augustus 1983 tot regeling van een Rijksregister van de natuurlijke personen (van mevrouw Sabine de Bethune c.s., Stuk 2-218)

De voorzitter. – Ik stel voor deze wetsvoorstellen samen te bespreken. (*Instemming*)

Algemene bespreking

De voorzitter. – Ik neem aan dat de heer de Clippele verwijst naar het schriftelijk verslag.

Mevrouw Clotilde Nyssens (PSC). – *De doelstelling van de tekst bestond erin de vermelding “verstoten” op de identiteitskaart van de betrokken buitenlandse vrouwen te schrappen. Het verheugt mij dat de minister van*

étrangères ayant subi une procédure de répudiation, laquelle est contraire à l'ordre public belge.

Néanmoins, le texte adopté par la commission pose problème et j'ai interrogé à ce propos les ministres de la Justice et de l'Intérieur.

Hier, dans le *Bulletin des questions et réponses*, j'ai reçu du ministre de l'Intérieur une réponse à la question de savoir comment remédier au problème. Il annonce qu'il va très prochainement modifier une circulaire de 1994 afin que le terme « répudiation » devienne une mention facultative. Il faut savoir que les mentions générales « marié, divorcé, veuf », qui s'appliquent également aux Belges, sont facultatives. Le ministre de l'Intérieur prévoit de résoudre le problème en permettant à l'intéressée de dire qu'elle ne souhaite pas voir indiquer sur sa carte d'identité le mot « répudiation », ce qui me réjouit.

Après avoir lu hier les réponses à ma question tant du ministre de la Justice – qui se fonde sur une étude approfondie du ministère de la Justice sur le droit international privé et nos relations avec les pays qui connaissent la répudiation dans leur statut personnel – que du ministre de l'Intérieur – qui va modifier une circulaire étant donné que l'arrêté royal de base n° 91 sur les mentions figurant dans les registres de la population ne parle ni du divorce ni d'autres formes de divorce –, j'estime qu'il est de meilleure légistique de modifier la circulaire.

Je regrette toutefois que, dans le texte adopté par la commission, on se soit écarté du texte initial de Mme Lizin, cosigné par d'autres auteurs et qui énonçait clairement que l'arrêté royal devait contenir l'interdiction formelle d'indiquer le mot « répudiation » sur les documents d'identité. Par un travail rapide, confus, improvisé, pour ne pas dire bâclé en commission, parce qu'il fallait voter ce texte avant le 8 mars, certains parlementaires devant aller dire dans d'autres lieux que le vote serait intervenu à cette date – j'ai également assisté à la manifestation du 8 mars –, on s'est complètement fourvoyé en rédigeant ce texte car il ne vise plus la répudiation. L'arrêté royal disposera en effet qu'aucun document d'identité ne peut faire mention d'un divorce éventuel ou de la cause de celui-ci.

Je suis très ennuyée que l'on mette la répudiation sur le même pied que le divorce. La répudiation est contraire à l'ordre public belge, le divorce ne l'est pas. De surcroît, la répudiation n'est pas toujours assimilée, en droit international privé, à un divorce.

J'entends déjà d'éminents juristes dire que ce texte ne s'applique pas à la répudiation.

On indique en outre : « Ne peut faire mention d'un divorce éventuel ou de la cause de celui-ci ». Le mot cause est tout à fait inopportun. Il fallait parler du type de divorce, du mode de dissolution, de la manière dont on divorce mais pas de la cause. En droit, la cause, si nous prenons le divorce pour cause déterminée, c'est par exemple l'adultère ou les sévices graves. La répudiation n'est en rien une cause de divorce. Ce texte ne tient donc pas la route d'un point de vue légistique.

Je propose de déposer un amendement afin d'en revenir au texte initial de Mme Lizin dont je partage entièrement l'objectif. Je me demande s'il ne serait pas sage de renvoyer

Binnenlandse Zaken een circulaire zal wijzigen zodat de vermelding "verstoten" facultatief wordt. De door de commissie aangenomen tekst wijkt echter af van de oorspronkelijke tekst van mevrouw Lizin, die deze vermelding wilde verbieden. Die tekst is vlug afgehaspeld zodat hij nog vóór de manifestatie van 8 maart kon worden goedgekeurd. Hij heeft nu niet langer betrekking op de "verstoting" maar op de vermelding van een echtscheiding of de reden daarvan. De verstoting druist evenwel in tegen de openbare orde in België en is ook geen vorm van echtscheiding.

Het woord reden is niet geschikt; het ware beter te spreken van het type echtscheiding.

Het stoort me geenszins dat men alle vermeldingen op de identiteitskaart wil schrappen, maar de aanduiding "uit de echt gescheiden" kan nuttig zijn voor advocaten en notarissen, wegens de financiële gevolgen van een echtscheiding.

Ik stel dus een nieuw amendement voor om terug te komen tot de oorspronkelijke tekst van mevrouw Lizin. Voor de Maghrebijnse vrouwen zou het beter zijn deze tekst terug naar de commissie te verwijzen.

le texte en commission pour aboutir à un texte qui rencontre l'objectif que nous partageons tous et servir la cause des femmes maghrébines dont nous nous préoccupons.

J'ajoute que personne, lors du débat, n'a évoqué les conséquences financières d'un divorce. Il est peut-être bon de ne pas faire figurer les mentions de divorcé, marié, célibataire ou veuf sur une carte d'identité. C'est d'ailleurs laissé à la libre appréciation de l'intéressé : le texte prévoit en effet que lors d'un changement de carte d'identité, on demande à l'intéressé s'il veut voir figurer l'une de ces mentions et il peut choisir de ne faire figurer aucune d'entre elles. Comme pour ces mentions, mon objectif est que le terme répudiation n'apparaisse pas non plus. Si l'on veut garder la mention divorcé, ce n'est pas pour juger de la situation de la personne. D'ailleurs, dans notre droit, le terme divorcé n'est nullement péjoratif. Il l'est d'autant moins que nous, législateurs, sommes à la base de l'introduction de trois types de divorce dans le code civil ! En fait, la mention est utile pour la gestion des effets patrimoniaux. Avocats, notaires et créanciers le savent, il y a des conséquences alimentaires et financières au régime patrimonial des époux selon qu'on est marié ou divorcé.

Pour moi, on peut faire fi de ces mentions sur la carte d'identité. Je crois qu'il serait simplement de bon ton de laisser le choix au citoyen. Mais il faut savoir que les avocats et notaires doivent pouvoir, pour gérer les divorces et les aspects patrimoniaux, se baser sur des pièces pertinentes. On sait que les notaires se méfient des cartes d'identité et préfèrent se baser sur le registre national. Dans ce cas, la formule proposée par le ministre de l'Intérieur n'est pas mauvaise, à savoir considérer la mention «répudiée» comme facultative au même titre que les autres. Néanmoins, je préfère de loin la version initiale de Mme Lizin qui consiste à prévoir dans l'arrêté que cette mention ne peut en aucun cas figurer sur des documents d'identité. C'est la seule mention qui nous préoccupe, d'autant qu'en droit international privé et en droit de la famille, la répudiation n'est pas toujours assimilée à un divorce.

Telles sont les raisons pour lesquelles j'estime que ce texte ne correspond pas à l'objectif que nous partageons tous. Je souhaiterais qu'on le renvoie en commission pour effectuer un travail politique et légistique de qualité. J'ajouterai que je suis outrée de la manière dont on travaille dans certaines commissions.

M. Frans Lozie (AGALEV). – *Mme Nyssens semble penser que la mention "répudiation" pourrait quand même encore apparaître sur les cartes d'identité. L'arrêté royal vise en effet à une assimilation aux autres notions susceptibles de figurer sur les cartes d'identité. Nous devons éviter à tout prix que la femme soit encore mise sous pression. Nous sommes donc d'accord pour que la mention "répudiation" ne puisse plus apparaître sur les cartes d'identité dans notre pays. Je ne comprends pas davantage en quoi la possibilité de maintien de la mention "divorcé" sur la carte d'identité procurerait plus de sécurité aux notaires et aux fonctionnaires quant au statut des personnes concernées et des conséquences qui y sont liées. Je ne comprends pas pourquoi cette proposition devrait être renvoyée en commission, d'autant plus que la Chambre doit elle aussi encore se prononcer sur ce texte.*

De heer Frans Lozie (AGALEV). – Mevrouw Nyssens denkt aan de mogelijkheid dat de vermelding "verstoting" nog op de identiteitskaart wordt aangebracht op basis van het koninklijk besluit dat verstoting op gelijke voet behandelt als de andere vermeldingen.

Het wetsvoorstel heeft echter tot doel te vermijden dat vrouwen worden benadeeld wegens hun familiale toestand. Wij zijn het erme eens dat het begrip verstoting niet meer op Belgische identiteitskaarten mag voorkomen.

Anderzijds zie ik niet in dat de mogelijkheid tot de vermelding "uit de echt gescheiden" op de identiteitskaart een notaris zekerheid kan verschaffen over het statuut en de eventuele gevolgen die met deze toestand zijn verbonden. Het gaat immers niet om een verplichting, maar om een mogelijkheid.

Mme Clotilde Nyssens (PSC). – Je partage le fond de ce que M. Lozie a dit. C'est pourquoi je dépose un amendement qui dit expressément qu'aucun document d'identité délivré sur la base d'une inscription au registre national ne peut faire état de la mention « répudiée ». C'est bien plus simple et j'invite donc M. Lozie à signer cet amendement.

Mme la présidente. – Nous nous prononcerons cet après-midi, à l'issue des questions orales, sur la proposition de renvoi en commission.

En passant, je vous signale qu'il y a lieu de lire l'intitulé de la proposition de loi n° 2-324 comme suit: « Proposition de loi modifiant l'article 2, alinéa 1^{er}, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population ... ».

Proposition de loi étendant le taux de T.V.A. applicable à l'horticulture ornementale à la fourniture de plantes et de fleurs pour l'aménagement de jardins (de M. Ludwig Caluwé, Doc. 2-67)

Discussion générale

Mme la présidente. – Je présume que M. Ramoudt s'en réfère au rapport écrit.

M. Ludwig Caluwé (CVP). – *Je regrette que cette proposition de loi que j'ai déposée n'ait pas obtenu de majorité en commission. Mais j'espère que l'assemblée plénière la votera quand même.*

Ma proposition trouve son origine dans une lettre publiée le 19 octobre 1999 dans le journal professionnel des entrepreneurs de jardin. Cette lettre confirme l'existence d'une discrimination importante: si le consommateur achète ses plantes chez un horticulteur, il paie 6% de TVA; s'il achète ces produits chez un entrepreneur de jardin qui veille lui-même à la fumure, à la plantation et à l'aménagement, il doit payer 21% de TVA non seulement sur le projet et sur les heures de travail mais aussi sur les plantes.

Selon la lettre, cette réglementation favorise le travail au noir. L'auteur renvoie à la proposition de loi qui a été déposée par son groupe au Sénat lors de la législature précédente. Cette proposition visait à soumettre à un taux de TVA de 6% les marchandises livrées à l'occasion de l'aménagement et de l'entretien de jardins. Elle n'a toutefois jamais été examinée. L'auteur poursuit en écrivant qu'il ne manquera pas de "contacter nos groupes parlementaires en leur demandant de déposer à nouveau cette proposition de loi". La lettre est signée par Karel De Gucht, président de parti.

Ma proposition répond donc à l'appel du président du VLD. J'espère donc que le groupe VLD sera logique avec lui-même et votera cette proposition cet après-midi.

Ik verkies het duidelijke standpunt dat in het wetsvoorstel wordt verdedigd, namelijk dat er op geen enkel identiteitsdocument nog melding wordt gemaakt van een eventuele echtscheiding en uiteraard evenmin van een verstoting.

Mevrouw Clotilde Nyssens (PSC). – *Ik ben het fundamenteel met de heer Lozie eens. Daarom dien ik een amendement in waarin uitdrukkelijk staat dat geen enkel identiteitsbewijs op basis van een inschrijving in het rijksregister de vermelding "verstoten" mag dragen. Dat is een veel eenvoudiger oplossing. Ik nodig de heer Lozie ertoe uit dat amendement te ondertekenen.*

De voorzitter. – We zullen ons deze namiddag, na de mondelinge vragen, uitspreken over het voorstel tot terugzending naar de commissie.

Ik wijs er terloops op dat het opschrift van het wetsvoorstel nr. 2-324 dient te worden gelezen als: « Wetsvoorstel tot wijziging van artikel 2, eerste lid, van de wet van 19 juli 1991 betreffende de bevolkingsregisters ... ».

Wetsvoorstel tot uitbreiding van het BTW-tarief geldende voor de sierteelt tot de levering van planten en bloemen bij tuinaanleg (van de heer Ludwig Caluwé, Stuk 2-67)

Algemene bespreking

De voorzitter. – Ik neem aan dat de heer Ramoudt verwijst naar het schriftelijk verslag.

De heer Ludwig Caluwé (CVP). – Ik betreur dat de commissie voor de Financiën en de Economische Aangelegenheden mijn wetsvoorstel, dat reeds tijdens de vorige regeerperiode werd ingediend, heeft verworpen. Ik hoop dat de plenaire vergadering vooralsnog beslist dit wetsvoorstel goed te keuren.

Het verheugt mij dat de heer Wille en mevrouw Van Riet nog aanwezig zijn. Dit wetsvoorstel vindt zijn oorsprong in een brief van 19 oktober 1999 die is verschenen in een tijdschrift van de bedrijfsgroep van tuinaannemers. Deze brief luidt: "Uw brief van 5 oktober 1999 met betrekking tot het toepasselijke BTW-tarief op de aankoop van sierteeltproducten bij tuinaannemers, bereikte mij in goede orde. Volgens de huidige stand van de wetgeving is het inderdaad zo dat voor de toepassing van de BTW in hoofde van de tuinaannemers geen onderscheid gemaakt wordt tussen de geleverde goederen en de gepresteerde diensten. Hierdoor ontstaat een belangrijke discriminatie. Als de verbruiker de bedoelde producten rechtstreeks koopt bij een sierteler, betaalt hij 6% BTW, indien hij dezelfde producten echter aankoopt bij een tuinaannemer die meteen ook zorgt voor de bemesting, de beplanting en de aanleg, moet hij niet alleen op de werkuren en het concept 21% BTW betalen, maar ook op de producten die in de tuinaanleg verwerkt worden.

Nochtans moet de tuinaannemer die deze producten zelf bij een sierteler aankoopt, op deze aankoop maar 6% BTW betalen. "Het is logisch dat dergelijke regeling het zwartwerk in de hand werkt.", aldus de brief. De brief gaat verder: "Tijdens de vorige zittingsperiode werd door de heren

- La discussion générale est close.
- Le vote sur les conclusions de la commission aura lieu ultérieurement.

Projet de loi modifiant les articles 1409, 1409bis, 1410 et 1411 du Code judiciaire, en vue d'adapter la quotité non cessible ou non saisissable de la rémunération (Doc. 2-358) (Deuxième examen)

Discussion générale

Mme la présidente. – Je présume que Mme Vanlerberghe s'en réfère au rapport écrit.

- La discussion générale est close.
- Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de loi.

M. le président. – Nous poursuivrons nos travaux cet après-midi à 15 h.

(La séance est levée à 11 h 55.)

Excusés

Mme Nagy et M. Dallemagne, en mission à l'étranger, MM. Ramoudt et De Grauwe, pour d'autres devoirs, M. Van Quickenborne, pour devoirs de sa charge, M. Daif, pour raisons familiales, demandent d'excuser leur absence à la présente séance.

- Pris pour information.

Caluwé, Hatry en Verhofstadt een wetsvoorstel ingediend dat voorstelde een BTW-tarief van 6% toe te passen op de goederen die voor de aanleg en het onderhoud van tuinen worden geleverd. Het wetsvoorstel werd echter niet in de Senaat besproken. Gelet op het belang van deze aangelegenheid zal ik niet nalaten onze fracties in het Parlement te contacteren met de vraag dit wetsvoorstel opnieuw in te dienen. In de hoop u hiermee van dienst te zijn verblijf ik met oprechte hoogachting, Karel De Gucht, partijvoorzitter.”

Op het ogenblik dat deze brief verstuurd was, had ik het vroegere wetsvoorstel, zoals de meeste van mijn wetsvoorstellen, opnieuw ingediend, zodat ik dus al tegemoetgekomen ben aan de brief van de partijvoorzitter van de VLD. Dit wetsvoorstel heeft dus de steun van VLD-voorzitter De Gucht en werd destijds mede-ingediend door de huidige eerste minister. Ik reken er dus op dat zeker de VLD-fractie deze namiddag consequent voor het wetsvoorstel zal stemmen.

- De algemene bespreking is gesloten.
- Over de conclusies van de commissie wordt later gestemd.

Wetsontwerp tot wijziging van de artikelen 1409, 1409bis, 1410 en 1411 van het Gerechtelijk Wetboek, met het oog op de aanpassing van het bedrag van het loon dat niet vatbaar is voor overdracht of beslag (Stuk 2-358) (Tweede behandeling)

Algemene bespreking

De voorzitter. – Ik neem aan dat mevrouw Vanlerberghe verwijst naar het schriftelijk verslag.

- De algemene bespreking is gesloten.
- Over het wetsontwerp in zijn geheel wordt later gestemd.

De voorzitter. – We zetten onze werkzaamheden voort vanmiddag om 15 uur.

(De vergadering wordt gesloten om 11.55 uur.)

Berichten van verhindering

Afwezig met bericht van verhindering: mevrouw Nagy en de heer Dallemagne, met opdracht in het buitenland, de heren Ramoudt en De Grauwe, wegens andere plichten, de heer Van Quickenborne, wegens ambtsverplichtingen, de heer Daif, om familiale redenen.

- Voor kennisgeving aangenomen.